

Ordonnance Souveraine n° 106 du 2 décembre 1949 rendant exécutoire la convention relative à l'aide mutuelle judiciaire entre la France et la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	2 décembre 1949
Publication	Journal de Monaco du 12 décembre 1949 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux avec la France ; Contentieux et coopération judiciaire

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1949/12-02-106@1949.12.13>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une convention relative à l'aide mutuelle judiciaire ayant été signée à Paris, le 21 septembre 1949, entre Notre plénipotentiaire et le plénipotentiaire de Son Excellence M. Le président de la République française, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 décembre 1949

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1949/Journal-4810>